



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sous embargo jusqu'à 20h30, lundi 12 décembre 2016

BUDGET 2017 COMMUNIQUÉ N° 1

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ DE 222 M\$ POUR L'ANNÉE 2017

TERREBONNE, LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016 – Le conseil municipal a adopté le budget 2017 de la Ville de Terrebonne, qui présente des revenus et des dépenses de l'ordre de 222 M\$, soit une hausse de 7 M\$ par rapport au budget de 2016.

C'est un exercice budgétaire cohérent et rigoureux, qui a été élaboré en tenant compte du nouveau rôle triennal d'évaluation, tel que l'exige la Loi sur la fiscalité municipale du Québec. Ce nouveau rôle, applicable pour les années 2017, 2018 et 2019, précise la croissance de la valeur moyenne des propriétés résidentielles, industrielles, commerciales, agricoles, ainsi que celle des terrains vacants. En vertu de cette nouvelle évaluation, la variation moyenne des valeurs des propriétés est à la hausse de 6,17 % pour Terrebonne.

Augmentation moyenne du compte de taxes limitée à 0,69 %

Les citoyennes et les citoyens de Terrebonne pourront compter sur une augmentation limitée de leur compte de taxes qui variera en moyenne de 0,69 %, soit un taux légèrement en-deçà de l'indice moyen des prix à la consommation, respectant ainsi l'objectif de maintenir la croissance au niveau du taux d'inflation projeté pour 2017.

À titre d'exemple, le propriétaire d'une résidence du secteur Terrebonne évaluée à 285 700 \$ verra son compte de taxes augmenter en moyenne de 19,70 \$.

« Le présent budget a été élaboré dans le contexte d'un nouveau rôle d'évaluation qui fait augmenter la valeur moyenne des propriétés de 6,17 %. Par conséquent, nous avons veillé à optimiser nos ressources et nos dépenses afin de limiter les impacts de cette hausse sur le portefeuille des contribuables de Terrebonne », explique M. Stéphane Berthe, maire de Terrebonne.

Variation des taxes et tarifs

La taxe foncière générale passe de 0,66 \$ à 0,77 \$ par 100 \$ d'évaluation. Il est important de souligner qu'en vertu de la Loi, la taxe foncière générale inclut dorénavant la taxe dédiée au transport en commun.

En réalité, lorsqu'on compare la taxe foncière 2017 avec le taux de la taxe foncière et de la taxe dédiée au transport combinés pour 2016, on assiste à une baisse de 0,01 \$.

La taxe foncière pour les immeubles commerciaux passe, quant à elle, de 1,82 \$ à 1,97 \$ par 100 \$ d'évaluation. De même, la taxe foncière pour les industries passe de 1,99 \$ à 2,15 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Pour sa part, la taxe dédiée au transport est abolie, étant donné qu'elle est dorénavant incluse dans la taxe foncière générale.

La taxe spéciale dédiée aux infrastructures baisse d'un demi-cent, passant de 0,04 \$ à 0,035 \$ par 100 \$ d'évaluation.

La taxe foncière spéciale dédiée à l'environnement passera, quant à elle, de 0,078 \$ à 0,08 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Le tarif d'assainissement des eaux usées connaîtra une hausse de 1 \$, passant ainsi de 145 \$ à 146 \$ par unité d'habitation.

Le tarif pour l'eau demeure, quant à lui, inchangé à 260 \$ par unité d'habitation.

Enfin, le contrôle biologique des insectes piqueurs est aboli, de même que le tarif de 30\$ qui y était associé.

La dette sous contrôle

Le pourcentage affecté à la dette cette année est comparable à celui des dernières années, soit 20 %, ce qui représente un montant de 45 M\$ des dépenses de fonctionnement de la Ville. Pour sa part, la dette nette est de 384 M\$.

« Notre ville se développe à un rythme soutenu et à ce titre, il est utile de rappeler que la dette d'une municipalité est aussi le montant financé pour différents projets et chantiers qui bénéficieront aux générations actuelles et futures. Si nous sommes en mesure de financer des projets porteurs pour notre communauté, c'est précisément parce que nous continuons d'afficher une bonne vitalité économique », a poursuivi M. Berthe.

Croissance des revenus et des dépenses

La hausse du budget 2017 est attribuable à plusieurs facteurs. D'une part, on doit tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, des coûts de l'énergie et des prix des biens et des services en général.

D'autre part, la hausse est aussi attribuable à l'investissement dans l'expertise interne et au respect des conventions collectives en vigueur.

Enfin, il faut aussi prendre en considération la croissance de l'assiette foncière, principalement attribuable aux nouveaux développements.

Principales variations dans les dépenses pour le budget 2017 :

- Augmentation de la rémunération de 5,5 M\$ et augmentation des charges sociales de 1,9 M\$, liées à l'application des ententes salariales et au rattrapage de conventions collectives, telles que négociées avec les travailleurs de la municipalité;
- Augmentations liées aux activités de Sécurité publique, soit des sommes de 4,7M\$ pour l'ajout de ressources, principalement requises pour améliorer la sécurité des citoyens, et la mise en place de nouvelles conventions collectives au sein du service de Police et du service Incendie;

- Variation du service de la dette à l'ensemble de 1,1 M\$, basée sur les projets en infrastructures reliés au Programme triennal d'investissements (PTI);
- Hausse des quotes-parts versées par la Ville de Terrebonne à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) ou encore à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), totalisant plus de 600 000 \$.

Du côté des revenus, les variations s'expliquent essentiellement par deux facteurs. D'une part, il y a eu une augmentation de 5,5 M\$ des revenus relatifs aux taxes foncières, attribuable principalement à la croissance de l'assiette foncière de la Ville. D'autre part, il faut considérer une affectation non récurrente de 7,1 M\$ provenant de la MRC Les Moulins.

Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2018-2019

La Ville de Terrebonne prévoit des investissements publics de l'ordre de 268,5 M\$ pour le PTI 2017, 2018 et 2019, dont 116 M\$ pour l'an prochain.

« Ce qui rend Terrebonne si attrayante pour les jeunes familles, les retraités, les entreprises, les commerçants et les investisseurs, c'est entre autres notre capacité à offrir des infrastructures modernes qui répondent aux attentes de tous. En ce sens, le plan triennal d'immobilisations que nous adoptons pour les trois prochaines années reflète bien notre volonté d'investir efficacement, en cohérence avec notre développement des récentes années », a conclu M. Berthe.

- 30 -

Pour information :
Isabelle Lewis
Directrice
Direction des communications
Ville de Terrebonne
450 471-8265, poste 1008

Source :
Michael Lartigau
Coordonnateur – relations médias
Direction des communications
Ville de Terrebonne
450 471-8265, poste 1590